



Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie

<https://www.aphg.fr>

> L'association > Communiqués et motions > Communiqué sur la réforme du Diplôme National du Brevet



# Communiqué sur la réforme du Diplôme National du Brevet

Texte commun de la Conférence des associations des professeurs

lundi 28 mars 2016

**La Conférence des associations de professeurs spécialistes, dont l'APHG est membre, a pris connaissance de la nouvelle version des épreuves du Diplôme National du Brevet publiée sur le site du ministère le 12 février dernier. [1]**

Cette nouvelle version, qui entre en vigueur en 2016, accorde une part plus importante au contrôle continu qui comptera désormais pour 400 points (contre 200). Il s'agira d'évaluer, lors du conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre de la classe de 3<sup>e</sup>, chacun des huit champs d'apprentissage du socle commun selon une échelle allant de « *maîtrise insuffisante* » à « *très bonne maîtrise* ». Cette évaluation se fera dans le cadre du « *livret scolaire de scolarité obligatoire* » (sic) qui remplace le « *livret de compétences* ».

Le contrôle final représentera 300 points. Il comprendra deux jours d'épreuves écrites et une épreuve orale. Les élèves passeront, le premier jour, une épreuve de français (3 heures) et une épreuve d'histoire-géographie-enseignement civique (2 heures). Ils passeront, le deuxième jour, une nouvelle épreuve portant sur les programmes de mathématiques (2 heures) puis sur les programmes de sciences expérimentales (sciences de la vie et de la terre et sciences physiques) et de technologie (1 heure). Le troisième jour sera consacré à une nouvelle épreuve orale de 15 minutes évaluant « *la qualité de l'expression orale* », l'implication de l'élève dans « *un projet interdisciplinaire (...) conduit dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires ou des parcours d'éducation artistique et culturelle, avenir et citoyen* », sa capacité à travailler en équipe et son « *autonomie* ». L'élève sera reçu à condition de cumuler 350 points sur 700. La remise des brevets sera l'occasion d'une « *cérémonie républicaine* », « *moment symbolique* » supposé marquer « *l'entrée dans une autre scolarité* ».

**La Conférence considère que la part accrue accordée au contrôle continu met en cause le principe d'égalité.** Le contrôle continu, en effet, ne peut avoir sa place dans un diplôme national, dont l'obtention doit être validée par des épreuves identiques pour tous les candidats, évaluées nationalement et non pas localement.

**La Conférence déplore que les disciplines ne soient plus évaluées pour elles-mêmes mais qu'elles soient désormais dissoutes dans des « *champs d'apprentissage* » aux contours extrêmement flous.** Les programmes correspondants étant désormais déterminés par cycles, **il n'y aura plus de continuité dans l'évaluation.** Un élève changeant d'établissement en cours de cycle **risque donc de se retrouver pénalisé.** La volonté de faire voler en éclats le cadre disciplinaire est également perceptible dans la refonte des épreuves écrites, qui « *fusionnent* » les disciplines et imposent artificiellement un « *thème en fil rouge* ». **Ces nouvelles épreuves, au lieu d'aider les candidats, les pénalisent, en particulier ceux qui éprouvent des difficultés dans telle ou telle matière :** en leur demandant d'avoir une approche interdisciplinaire des matières qui leur sont enseignées quand ils ont du mal à maîtriser des savoirs disciplinaires, on ajoute de la difficulté à la difficulté.

**La Conférence juge qu'il est illégitime d'évaluer dans le cadre d'un diplôme national ce qui relève du comportement,** comme « *l'implication* » de l'élève dans un projet ou encore son « *autonomie* ». De plus, l'expérience des Travaux Personnels Encadrés prouve les limites de ces projets, qui incitent les élèves à faire du « *copier-coller* » à partir d'internet, mais aussi du « *travail en équipe* », qui ne permet pas de départager les élèves sérieux des élèves peu impliqués dans un projet commun.

**La Conférence, enfin, dénonce** la double hypocrisie consistant, d'une part, à introduire une notation chiffrée

extrêmement tatillonne dans l'obtention du DNB après avoir critiqué la « notation-sanction », et, d'autre part, à orchestrer une grande cérémonie républicaine de remise du DNB après l'avoir vidé de sa substance.



## La Conférence des associations des Professeurs spécialistes [2]

### Associations signataires :

**AFPE** (Association Française des Professeurs d'Espagnol)

**ANPBSE** (Association Nationale de Professeurs de Biotechnologies Santé et Environnement)

**APFLA-CPL** (Association des Professeurs de Français et de Langues Anciennes en Classes Préparatoires Littéraires)

**APHG** (Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie)

**APLettres** (Association des Professeurs de Lettres)

**APPEP** (Association des Professeurs de Philosophie de l'Enseignement Public)

**APSMS** (Association des Professeurs de Sciences médico-sociales)

**CNARELA** (Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes)

**SLNL** (Société des langues néo-latines)

© Les services de la Rédaction d'*Historiens & Géographes*, 28/03/2016. Tous droits réservés.

---

## Notes

[1] Sur le site du Ministère : <http://www.education.gouv.fr/cid261...>, Bulletin officiel n°3 du 21 janvier 2016 <http://www.education.gouv.fr/pid285...> et Bulletin officiel n°11 du 17 mars 2016 sur les modifications des modalités d'attribution <http://www.education.gouv.fr/pid285...>

[2] La Conférence des associations de professeurs spécialistes, ou conférence des présidents est le regroupement volontaire de la plupart des associations de professeurs en une structure souple de discussion et d'action. La participation des associations est entièrement libre : la plupart des associations en font partie, très rares sont celles qui refusent d'y participer. Il n'y a pas de critère particulier (par exemple numérique) pour en faire partie, et l'égalité des membres va de soi.

C'est donc une instance unique en son genre, qui représente la très large majorité des disciplines, et un lieu rare où dialoguent aussi bien les disciplines techniques et professionnelles que les disciplines dites d'enseignement général, les disciplines littéraires que les disciplines scientifiques, les disciplines enseignées en classes préparatoires que les disciplines enseignées dans le premier et le second degré.

Relativement informelle, ses réunions n'ont pas de périodicité propre : la Conférence se réunit en fonction des besoins de l'actualité et de l'urgence, mais aussi pour traiter des questions de fond, comme la formation continuée.

Elle est un lieu de dialogue, au sein duquel les différentes disciplines peuvent faire entendre leurs voix et parvenir à un accord elle permet aux différentes associations de mieux se comprendre, par exemple en termes de vocabulaire et de notions (ainsi de compétence) qui varient parfois selon les différentes disciplines, et d'aboutir à des constats et des analyses partagées par tous.

Elle est aussi un lieu d'action. Ces discussions débouchent sur des perspectives concrètes, et donnent lieu à des actions concertées ou communes comme le communiqué ci-dessus.

L'APHG est membre de la Conférence. Elle y est représentée par Hubert Tison et Nicolas Lemas.